

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 MAI 1886.

Rapport fait, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de grande naturalisation du sieur Jules-Arthur Petermann.

(Voir le n° 158, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président ; DEWANDRE, CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, DE PRET ROOSE DE CALESBERG, VAN SCHOOR et le Comte TH. DE LIMBURG STIRUM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le sieur Jules-Arthur Petermann sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Dresde le 14 juillet 1845.

Il habite la Belgique depuis 1871, et réside à Gembloux où il est directeur de la station agricole expérimentale de l'État.

M. Petermann, docteur en sciences de l'Université de Goettingue, fut appelé en Belgique en 1871 pour organiser les stations et laboratoires agricoles dont l'établissement était reconnu d'une utilité indiscutable pour l'analyse des matières fertilisantes.

L'établissement de Gembloux, créé par l'initiative privée, fut entièrement organisé par M. Petermann ; quand le Gouvernement eut repris cet établissement, M. Petermann en fut nommé directeur ; dès l'année 1875, il avait été chargé de donner le cours de microscopie à l'institut agricole de Gembloux.

Les nombreux travaux du requérant l'ont fait honorablement connaître, et on peut dire que les recherches scientifiques appliquées à l'agriculture auxquelles il s'est livré et ses publications ont contribué au progrès des sciences agricoles et à leur diffusion.

Parmi les services signalés qu'il a rendus au pays, il faut citer en première ligne l'établissement d'une industrie nouvelle provoquée par lui à la suite de ses recherches sur les gisements de phosphate en Belgique ; cette industrie occupe des centaines d'ouvriers.

Le requérant a demandé la grande naturalisation pour services éminents rendus au pays, et à être exempté du droit d'enregistrement. La Chambre des Représentants a accueilli cette demande dans sa séance du 12 mai par 81 voix contre 9.

Votre Commission vous propose de prendre également cette demande en considération.

Le Rapporteur,

Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM.

Le Président

Baron T'KINT DE ROODENBEKE.